



Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont du lundi 16 mai 2022 convoquée pour 20h00 à la salle communale, à La Joux

Présidence :	M. Jacques Dumas, Syndic
Citoyennes et citoyens actifs :	1'793 convoqués par voie de « tout-ménage »
Citoyennes et citoyens présents :	71 (3.95 %) y compris les membres du Conseil communal
Scrutateurs nommés :	M. Jean-Daniel Girard pour les trois premières rangées ainsi que la table du Conseil communal M. Gilbert Pittet pour la quatrième rangée et suivantes
Citoyennes et citoyens excusés :	Dr Brigitte Butty Mme Jocelyne Dupraz M. Christophe Schornoz
Tractanda :	Selon convocation du 2 mai 2022

Ouverture de l'assemblée par M. le Syndic Jacques Dumas ;

Chères Citoyennes et Chers Citoyens de la Commune de Vuisternens-devant-Romont,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous adresse ses salutations et se fait un plaisir de mériter votre présence à cette assemblée communale. M. le Syndic salue particulièrement tous les jeunes ayant obtenu leur majorité et les nouveaux citoyens arrivés dans la Commune. Il leur souhaite la cordiale bienvenue en qualité de citoyenne active ou citoyen actif.

C'est avec un plaisir non dissimulé que le Conseil communal se réjouit de retrouver les citoyens à la salle communale de La Joux. Qu'il est bon de se retrouver chez nous, entre nous ! Osons surtout espérer que le futur nous permette de vous annoncer des propos rassurants.

Maintes fois annulée, la traditionnelle verrée qui clôturera cette assemblée permettra de renouer avec des moments de convivialité et de partage.

M. le Syndic salue la Presse La Liberté qui fait l'honneur de sa présence.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que le compte-rendu des délibérations soit le plus fidèle possible, l'assemblée sera enregistrée.

Cette assemblée a été convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et en préambule, M. le Syndic demande si l'assemblée a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, les délibérations pourront se faire selon l'ordre du jour et l'assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont du 16 mai 2022 est officiellement ouverte à 20h03.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

1.1 Approbation

Le procès-verbal était à disposition à l'administration communale et sur le site internet de la Commune pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2021

M. le Syndic indique que les comptes 2021 ont été communiqués dans le bulletin communal. Mme Joëlle Beaud, responsable du dicastère des finances, communiquera des informations qui seront affichées à l'écran. Toute question pourra être posée au fur et à mesure de la présentation.

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements

Mme Joëlle Beaud débute avec la présentation des comptes de fonctionnement et donne différentes explications chapitre par chapitre.

Le résultat comptable de l'exercice 2021 annonce un excédent de charges de Fr. 713'640.47 bien que ce ne soit pas le résultat indiqué dans le bulletin communal car il correspond au résultat avant que le prélèvement de 10% n'ait été réalisé dans la réserve de réévaluation. Ce résultat est présenté pour expliquer l'incidence du prélèvement. Les comptes 2021 se clôturent avec un excédent de charge de Fr. 68'803.62 alors que le budget prévoyait un excédent de charge de Fr. 296'617.-. Les principales différences sont :

- Lors de l'établissement du budget, un prélèvement dans la réserve de Fr. 450'000.- avait été prévu. Cependant, les recommandations du Service des communes imposent un prélèvement de 10%, soit Fr. 644'836.85.
- Les rentrées fiscales notamment au niveau de l'impôt sur les mutations créent un écart important par rapport au budget, soit une différence de Fr. 259'515.80.

Durant les neuf prochains exercices, les résultats seront biaisés par le prélèvement des 10% dans la réserve. Lors de l'établissement des prochains budgets, il ne sera pas tenu compte du prélèvement des 10% pour ainsi présenter un résultat au plus juste.

Administration générale :

- Rémunération scrutateurs : Une différence s'explique en raison de l'élection complémentaire en 2021 et par l'engagement de jeunes citoyens lors des journées de votation et d'élection.
- Prestations services de tiers et affranchissements : Le dépassement est dû à une augmentation de mise sous plis et la lettre informative du Conseil communal distribuée trimestriellement.
- Salaire personnel communal – Finances et contribution : Des heures supplémentaires ont été payées à Mme Dupraz lors de son départ à la retraite.
- Achat matériel informatique : Un montant de Fr. 15'000.- avait été prévu au budget pour équiper le Conseil communal en matériel qui n'a finalement pas été acheté.
- Contrats maintenance informatique, licences et charges : L'écart est dû à une sous-estimation des heures nécessaires à la mise en place du nouveau plan comptable.
- Amortissements planifiés bâtiment administratif : Les soldes de reprise de fusion n'ont pas été repris. Cette information nous a été communiquée par le Service des communes après l'établissement du budget.
- Revenu locatif du café et de la salle communale La Joux : En raison de la pandémie, le loyer a été diminué de novembre 2020 à avril 2021.

Ordre et sécurité publics, défense :

- Honoraires de juristes : Les frais d'avocats sont répartis comme suit : 2/3 relatifs à l'éolien et 1/3 relatif aux parchets.
- Traitement du personnel technique : Le responsable en protection est tenu de faire une visite des bâtiments communaux et publics de manière régulière et il n'a pas eu l'avance espérée.

Formation :

- Camps et sport facultatif : Aucun camp n'a eu lieu en 2021. Ce compte est à prendre en relation avec celui des excursions qui précédemment étaient liés.
- Heures de piscine à Epicentre : Aucune heure n'a été prévue au budget car la facture est arrivée en octobre 2021.
- Produits entretien et matériel de conciergerie : Les achats ont été plus importants car différents travaux ont été réalisés par le personnel communal plutôt que par des entreprises.

Culture, sport et loisirs :

- Amortissement planifié des bâtiments : L'amortissement du crédit d'étude de la halle double a débuté et il restait un solde dû à la réfection de la baie vitrée.
- Entretien sentier pédagogique : Une passerelle du sentier didactique a dû être refaite à la suite des intempéries de juillet 2021. Il ne s'agit que du matériel car le travail a été réalisé par la protection civile.

Santé :

- Participation aux ambulances : La différence s'explique par une redistribution du trop-perçu de l'année 2020.

Trafic et télécommunication :

- Achat de sel, gravier, sacs robidogs : Il y a eu plus d'heures de salage durant l'hiver.
- Service hivernal par des tiers : Ce compte va de pair avec le précédent.

Protection de l'environnement et aménagement :

- Achat d'eau pour revente : En raison d'une meilleure optimisation et d'un meilleur rendement du captage de la Berleire, l'achat d'eau à l'AVGG a été moins important.
- Prestations de tiers : Des heures avaient été prévues pour l'intervention d'un dépanneur d'EauSud durant la période transitoire lors de l'engagement des nouveaux employés communaux. Aucune intervention n'a été nécessaire.
- Réévaluation du croire : Il s'agit de la réévaluation de la perte sur les débiteurs. Avec la mise en place de MCH2, une optimisation des comptes a laissé paraître qu'une réévaluation était nécessaire car rien n'avait été fait à ce jour.
- Attribution financement maintien : Ce montant est à prendre en compte avec le prélèvement du financement spécial d'équilibre du compte. Précédemment, ces comptes étaient conjoints. MCH2 impose la tenue de ces comptes séparés bien qu'il n'y ait rien au budget car ils permettent l'équilibre en fin d'année.
- Participation AVGG : A la suite du refus de l'adhésion à l'AVGG lors de la dernière assemblée, un rattrapage sur un tarif préférentiel était annoncé. Pour respecter la logique comptable, le montant a été comptabilisé en 2021 alors qu'il était prévu au budget 2022.
- Réévaluation du croire : Il s'agit du même objet que précédemment expliqué mais pour les eaux usées.
- Attribution au financement spécial des déchets : Rien n'avait été prévu au budget. Lors de la réévaluation au bilan, la revalorisation apparaissait en négatif au bilan et a été passée en charge dans le compte de fonctionnement car le compte ne doit pas rester en négatif.
- Entretien des ruisseaux par des tiers : A la suite des intempéries de juillet 2021, une remise en état des berges de la Neirigue a été obligatoire pour assurer l'accès aux parchets. Des subventions à hauteur de 30% devraient nous parvenir prochainement.

Impôts :

- Réévaluation du croire : Le montant de Fr. 50'000.- initial ne correspondait plus et une réévaluation du montant a été faite. Ainsi, une reprise des créances et une relance des poursuites et actes de défaut de biens pourront permettre de transférer les ducroires en perte plutôt que de les garder dans les comptes. Cette réadaptation sera faite d'année en année.
- Impôts revenu personne physique : Une estimation des impôts des années précédentes était surestimée. Avec le passage à MCH2, tout a été remis à jour et la surestimation de Fr. 715'048.72 n'apparaît plus dans les comptes. Le calcul des impôts 2021 a été revu pour éviter ces désagréments.
- Impôts sur les mutations : Comme expliqué en préambule, il est difficile de prévoir les achats de maison.
- Provision pour la caisse de pension de l'Etat de Fribourg : Aucun montant n'a été prévu au budget. Afin de suivre la logique comptable, un montant a été ajouté alors qu'il était prévu au budget 2022.
- Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif : En raison de l'obligation de soit effectuer un prélèvement de 10% soit aucun montant, le montant a été ajusté.

L'assemblée n'ayant aucune question au sujet des comptes de fonctionnement, Mme Joëlle Beaud continue avec les comptes d'investissements.

Administration générale :

- Le report est terminé pour les réfections du café de la Joux.

Culture sport et loisirs :

- Il s'agit du report de crédit de la halle double. Le solde n'a pas été reporté en 2022 étant donné que le projet a été rejeté.

Trafic et télécommunications :

- Un report de Fr. 600'000.- correspond aux routes. Un solde de Fr. 353'454.55 est restant.
- La réfection de la Route des Chaffaz devrait démarrer sous peu.
- Aménagement des arrêts de bus à Villariaz : Le projet est en cours.
- Les subventions relatives aux objets précités sont affichées.

Protection des aménagements :

- La réalisation des maillages de Villaraboud et La Joux est en cours.
- Le solde relatif au remplacement de la conduite des Eperleires est terminé.
- Eaux usées : Le projet d'épuration de La Magne suit son cours. Le crédit relatif au raccordement de Lieffrens est terminé tout comme les parchets de La Joux.

Les comptes d'investissements 2021 se soldent par un investissement net de Fr. 289'289.30 pour des investissements de Fr. 1'294'000.- prévus au budget.

Mme Joëlle Beaud présente ensuite le bilan en communiquant de brèves informations. La réserve pour les camps a été transférée dans le résultat cumulé des années précédentes car nous n'avons plus droit de conserver des réserves. Au 31 décembre 2021, nous avons un résultat cumulé Fr. 4'281'604.54 auquel sera ajouté au 1^{er} janvier 2022 le résultat de Fr. 68'803.62 négatif.

- M. Frédéric Rey demande ce que veut dire « ducroire » : Il s'agit d'une provision sur la perte sur les débiteurs. Cette provision est faite sur les vieilles factures et en cas d'encaissement, cela sera un produit extraordinaire.
- M. Michel Mory demande pourquoi les comptes présentés ne sont pas les mêmes que sur le bulletin communal comme « Culture sport et loisirs ». Mme Beaud répond que seules les différences ont été présentées. Un regroupement des comptes a été publié dans le bulletin.

M. le Syndic remercie Mme Joëlle Beaud et Mme Monique Nissille pour la présentation des comptes et la tenue des comptes. Il passe la parole à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport.

2.2 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Jean-Claude Dumas fait lecture du rapport du 13 mai 2022 :

Réunis le 20 avril 2022 avec une délégation du Conseil communal et la caissière communale, les membres de la Commission financière ont assisté à la présentation des comptes 2021.

Durant cette soirée, Mme Joëlle Beaud s'est mise à disposition pour clarifier certains postes et répondre à nos questions. Les comptes ont tous été revus et les charges ont été maîtrisées.

A la suite de la demande de la Commission financière, nous avons reçu en date du 21 avril 2022 le rapport de la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, suivi d'un rapport détaillé des comptes annuels en date du 9 mai 2022.

Selon son appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et aux dispositions de la loi sur les finances communales. Elle recommande d'approuver les comptes annuels de l'exercice malgré une opinion d'audit avec réserve.

Concernant l'estimation des recettes d'impôts 2021, la Commission financière rejoint la position de l'organe de révision, mais estime qu'il ne s'agit pas d'une erreur comme mentionné dans le rapport. Elle découle d'une surestimation des impôts à percevoir sur la période 2011-2021, montant évalué sur la base de l'estimation cantonale et en relation avec l'évolution de la commune.

La Commission financière a également fait un pointage de quelques immobilisations lors de la réévaluation du patrimoine administratif.

Avec le modèle comptable harmonisé MCH2 et depuis le 1er janvier 2021, la commune doit mettre à disposition un système de contrôle interne. La documentation du SCI n'a pas été encore effectuée, c'est pourquoi la Commission financière demande de la mettre en place rapidement.

La Commission financière constate que l'exercice 2021 présente un excédent de charge de 68'803.62 CHF pour un total de charges de 11'008'413 CHF.

S'agissant des comptes d'investissements, ils ne suscitent pas de commentaire particulier.

Sur la base de ses propres contrôles, du rapport de l'organe de révision et des informations transmises par le Conseil communal, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2021 et d'en donner décharge au Conseil communal.

Nous remercions le Conseil communal pour la bonne collaboration, en particulier Mme Joëlle Beaud et Mme Monique Nissille, qui ont œuvré à la récente implémentation du MCH2.

2.3 Approbation

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et la commission financière et demande aux citoyennes et citoyens d'approuver ces comptes à main levée. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 al. 3 de la loi sur les communes.

Vote : L'assemblée approuve les comptes de fonctionnement et d'investissements 2021 à l'unanimité.

3. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois

La parole est donnée à Mme Joëlle Beaud, responsable du dicastère du service du feu. Elle démarre par un bref rappel expliquant qu'il s'agit d'ajouter la réorganisation des pompiers aux Ambulances Sud Fribourgeois. Les statuts relatifs aux ambulances ne changent pas. Les statuts ont été présentés à l'assemblée des délégués en février 2022. Pour que l'association voie réellement le jour en 2023, les statuts doivent être soumis aux assemblées communales. En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat a adopté la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel. 2022 est l'année nécessaire à adapter les bases légales et préparer la mise en place de la nouvelle organisation. Au 1^{er} janvier 2023, la loi entrera totalement en vigueur.

Les principales conséquences sont : les bases de départ ne seront plus délimitées par district mais en fonction des risques. Les trois districts du sud ne formeront plus qu'un seul et unique bataillon. L'Etat a défini 14 bases de départ pour le canton. Pour la Glâne, elles se trouveront à Romont, Villorsonnens et Rue. Pour notre Commune, le CR de Romont interviendra à l'exception des villages de La Joux, La Magne et Les Ecasseys pour qui la base de la Sionge interviendra.

Au niveau de la gouvernance, l'organisation et la structure seront les suivantes : assemblée des délégués, comité de direction et en nouveauté, un administrateur sera engagé à raison de 50% pour les ambulances et à 50% pour les pompiers. Le chef des ambulances restera et un commandant pour les pompiers sera engagé au 1^{er} janvier 2023. Le but est d'avoir une synergie des feux bleus.

Les conséquences pour les communes sont les suivantes : Toutes les communes sont rattachées au bataillon sud fribourgeois. Les formations SP actuelles sont dissoutes ou recomposées. Tous les moyens sont intégrés dans ce bataillon et la réglementation (obligation de servir et taxe) est identique à toutes les Communes.

Mme Beaud présente les membres et accompagnants qui coordonnent la gestion et l'avancement du processus pour que tout soit opérationnel au 1^{er} janvier 2023. La présidence est assurée par M. François Genoud. Des explications des mesures préparatoires jusqu'au 31 décembre 2022 sont données. Les statuts qui sont soumis à approbation ont pour but d'assumer les obligations qui leur incombent relativement à l'organisation et à l'exploitation d'un ou de services d'ambulances ainsi que d'organiser et mettre en œuvre la gestion de la défense incendie et des secours sur les territoires concernés. Les membres de l'ASF sont les communes des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse. L'assemblée des délégués est composée de représentants de chaque commune membre de l'ASF. Elle décide des budgets, approuve les comptes et prend acte du rapport de gestion. Elle fixe le montant de la taxe d'exemption selon l'article 24. Ce dernier prévoit que la taxe ne pourra pas excéder Fr. 200.- par personne. Une exemption est prévue pour les jeunes de 18 à 20 ans ainsi que pour certaines personnes selon l'article 24.

En ce qui concerne les finances, les ressources sont les contributions des communes membres, les taxes d'exemption, les subventions, les recettes d'exploitation, les dons/legs et les produits. Les charges d'entretien sont les véhicules et engins d'intervention ainsi que le renouvellement du matériel et la nécessité de nouvelles bases de départ.

Les charges d'investissement sont réparties entre les communes membres en fonction de la population légale. Trois scénarios sont possibles : dans le premier, le produit des taxes non-pompiers couvre environ 80% des coûts à charge des communes, dans le second, le produit des taxes couvre environ 60% des coûts et dans le troisième, le produit des taxes couvre moins de 60% des coûts.

Mme Joëlle Beaud laisse place aux questions de l'assemblée :

- M. Christophe Gay demande si les facturations des pompiers seront comme pour les ambulances, à savoir 3x plus cher pour les habitants d'ici comparé aux gens à proximité des villes. Mme Beaud répond qu'aucune facturation au kilomètre n'est prévue. Une réglementation prévoira ceci. M. Gay dit qu'à l'époque on facturait les km. Mme Beaud dit ne pas avoir été autant dans le détail mais peut revenir avec une réponse précise. M. Gay estime que la réponse est nécessaire et relève qu'avec cette organisation, la population de Vuisternens sera secourue plus tard et à des coûts plus élevés. Mme Beaud répond qu'une partie des pompiers du CSPI ont signé pour Romont, d'autres pour La Sionge et certains pour Rue. Elle rappelle que nous ne sommes qu'aux prémices des décisions. Elle se renseignera et transmettra la réponse.
- M. Frédéric Rey demande s'il y aura encore des véhicules à Vuisternens. La réponse est négative, la base de Vuisternens sera fermée, le CSPI Glâne-Est sera dissout au 31 décembre 2022.
- M. Frédéric Rey demande ce qui se passera si l'assemblée refuse les statuts. La Commune devra justifier les motifs du refus, les citoyens devront être convoqués en assemblée extraordinaire et en cas de nouveau refus, le Canton pourra obliger la Commune à rejoindre l'association.
- M. Jérôme Bifrare demande quel sera l'effectif du nouveau bataillon et quel sera son rapport comparé à l'effectif de tous les bataillons réunis. Il part du principe qu'il y aura moins de sapeurs et vu l'étendue du territoire il peut imaginer que le concept puisse fonctionner, cependant en cas d'intempéries, comment cela se passera ? Mme Beaud répond que ces points ont été remontés au groupe de travail mais aucun retour n'a été rendu à ce jour. Elle répond qu'il est prévu une soixantaine de personnes par base de départ. M. Bifrare demande si le Conseil communal est conscient de la problématique, Mme Beaud répond par l'affirmative.
- M. Jérôme Bifrare demande si l'ECAB a prévu des primes différenciées en raison des éloignements. Mme Beaud répond que comme annoncé précédemment, elle se renseignera et communiquera la réponse.
- M. Jérôme Bifrare fait part d'une remarque. Il comprend le but de la fusion du fait d'un problème d'effectif surtout en journée et également certainement lié au recrutement. Toutefois, il a l'impression que nous allons signer un chèque en blanc. Il se questionne si le projet sera réalisable, s'il sera fonctionnel et combien il coûtera. Le verdict ne sera connu qu'à la fin 2023 mais en attendant des vies seront en jeu. Mme Beaud relève que toutes ces inquiétudes ont été annoncées lors de l'assemblée des délégués, le groupe de travail est sachant. Des réunions ont lieu toutes les deux semaines et des informations régulières sont transmises aux communes. Bien qu'il n'y ait rien de concret à ce jour, l'association devra fonctionner au 1^{er} janvier 2023.
- M. Jérôme Bifrare relève qu'en cas de refus, une assemblée extraordinaire sera organisée et finalement en cas de nouveau refus, le Canton imposera les statuts. Alors pourquoi voter l'objet ce soir ? Mme Beaud répond que les statuts doivent obligatoirement être présentés à l'assemblée.
- Mme Lorette Dumas demande s'il ne serait pas judicieux de repousser le vote pour permettre d'obtenir les réponses aux questions dans l'intervalle. Mme Beaud a fait cette demande auparavant mais la réponse est qu'il faut l'avis des communes pour aller de l'avant dans la mise en place de l'organisation et qu'une base légale soit existante. Un budget a été présenté en février, le coût par habitant sera d'environ Fr. 40.- à 45.-, pas plus haut car le but est de rationaliser les coûts. A l'heure actuelle, le coût par habitant est de Fr. 37.-. Le but n'est pas d'arriver à des coûts tels que Fr. 60.-/habitant voire Fr. 80.-/habitant comme articulés auparavant. M. Jean-Claude Dumas relève que cette augmentation d'environ Fr. 10.-/habitant aura une incidence annuelle d'environ Fr. 20'000.- soit l'intérêt d'une dette de deux millions.

Avec un pareil investissement, d'autres projets pourraient être réalisés au niveau communal tels que la réfection de routes.

- M. Jean-Claude Dumas relève que lors de chaque bouclage des comptes ou établissement des budgets, les charges liées sont contraignantes. Cette nouvelle organisation n'en sera qu'une supplémentaire. Mme Beaud répond que la charge est déjà existante via le CSPI. M. Dumas répond qu'avec le CSPI, les Communes ont encore leur mot à dire.
- Mme Nathalie Wicht demande pourquoi Mme Beaud n'a pas annoncé dans l'explicatif le coût par habitant car c'est un élément essentiel. Mme Beaud explique que ce montant est une supposition. M. le Syndic rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet communal mais du canton.
- M. Jean-Daniel Girard dit qu'à l'heure actuelle, les pompiers font la circulation ou autre durant les fêtes ou enterrements, qu'en sera-t-il ensuite ? Mme Beaud répond que l'idée est de se départir de ces tâches. La problématique a été remontée au groupe de travail pour savoir comment se positionner. M. Girard propose de poser toutes les questions au groupe de travail et reporter le vote une fois que les réponses auront été données. Mme Beaud répond que les questions ont déjà été posées mais que nous n'avons pas encore le retour. M. Girard trouve dommage la stratégie du canton car une assemblée extraordinaire générera des coûts supplémentaires ou alors cache-t-il autre chose ? Mme Beaud répond que la loi a été approuvée en mai 2021, ce qui laisse 18 mois pour sa mise en place.
- M. Michel Mory demande quelles sont les personnes hormis celles entre 18 et 20 ans et dès 41 ans qui seront exemptées. Mme Beaud reprend l'article et cite la liste des exemptions telles que des personnes au bénéfice d'une rente AI, les personnes qui s'occupent dans leur propre ménage d'une personne invalide ou impotente, les membres d'un autre bataillon, les membres astreints au service d'urgence, les conseillers communaux, les préfets et lieutenants de préfet, les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe, les requérants d'asile admis provisoirement et les réfugiés. La taxe est perçue chez les hommes et les femmes. M. Christophe Gay demande si la taxe est par couple ou par personne. Mme Beaud répond que la taxe est par personne. M. Michel Mory se dit qu'on doit aussi penser aux familles pauvres ou les jeunes encore aux études. Mme Beaud explique que l'idée d'augmenter à 25 ou 26 ans la perception de la taxe a été soulevée mais cela représenterait une liste tellement exhaustive que plus personne ne paierait la taxe.
- M. Jean-Claude Dumas relève qu'à l'heure actuelle, les coûts du CSPI sont d'environ Fr. 80'000.-. Si l'on ajoute Fr. 20'000.- et qu'on souhaite couvrir les frais à 80% selon la présentation faite auparavant, la taxe doublera pour Vuisternens, soit quasiment Fr. 200.-/personne.
- Mme Lorette Dumas relève qu'actuellement pour le CSPI, il y a une taxe par personne mais si l'un des conjoints est investi dans le CSPI, le second est exempté. Ce ne sera plus le cas.
- M. Michel Equey relève que le but du projet est une diminution des coûts alors qu'on ne parle que d'augmentations. Mme Beaud explique que le but est de rationaliser au niveau des véhicules, des casernes et équipements ainsi que des effectifs. Le Conseil communal est conscient que le projet coûtera plus à la Commune qu'à ce jour.
- M. Jean-Claude Dumas relève qu'actuellement, le système fonctionne à Fr. 37.-/habitant et nous n'avons pas d'entreprise à risque. Ce regroupement ne sera que pour financer les lieux qui en ont.
- M. Andreas Morf relève que ce concept est illogique. Chez les pompiers professionnels, les 10 à 15 premières minutes sont primordiales. Le concept présenté prévoit une augmentation de la distance par rapport à nos maisons. Il est illogique et inefficace. Il recommande de poser la question au groupe de travail s'il a pensé à nos maisons ? Il demande que les gens présentent les chiffres et s'expliquent clairement.
- M. Jean-Claude Dumas dit que la norme est un déploiement de huit sapeurs dans les 15 minutes, but toujours visé malgré l'augmentation des distances. Mme Beaud relève que cette problématique est la même pour les ambulances. M. Jean-Claude Dumas répond que les

ambulanciers sont déjà sur place. M. Daniel Dumas confirme que les 15 min sont comptées pour des pompiers sur site.

- M. Jacques Grandjean demande quel est la recommandation du Conseil communal pour cet objet. Mme Beaud recommande l'acceptation de ces statuts car dans tous les cas, ils nous seront imposés. Mme Lorette Dumas ajoute que si plusieurs communes refusent les statuts, le groupe de travail n'aura pas le choix que de présenter un projet plus complet. Mme Beaud répond qu'un budget a déjà été présenté en février. Le message a été compris que les délégués attendent un budget concret et qu'il soit présenté rapidement. Pour que ce groupe de travail puisse travailler légitimement, les statuts doivent être approuvés.
- M. Christophe Gay rappelle que certains autres projets sur la Commune ont été contrés, pourquoi il ne pourrait pas en être de même pour celui-ci.
- M. le Syndic explique que l'assemblée des délégués était très lourde et la décision a été prise au niveau du Canton, cette décision est imposée aux communes. Toutes les communes qui se sont déjà prononcées ont les mêmes questions que la nôtre. Le groupe de travail devra y répondre. Des délégués peuvent demander à tout moment une modification des statuts. Le groupe de travail doit avoir une légitimité. Une soirée d'information a été organisée au Crêt pour les sapeurs-pompiers alors que les autorités communales n'y étaient pas conviées. M. Jean-Claude Dumas relève qu'il n'a pas souvenir d'une soirée d'information au Crêt mais à La Joux, après la parution de l'information dans les journaux. M. le Syndic ajoute que l'assemblée des délégués a approuvé les statuts après de longues discussions.

Mme Joëlle Beaud a pris note de toutes les questions posées et ne manquera pas de se renseigner pour apporter les réponses.

3.1 Approbation

M. le Syndic remercie Mme Joëlle Beaud pour la présentation et propose à l'assemblée d'accepter la modification des statuts à main levée.

Vote : L'assemblée refuse la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois par 33 non, 14 oui et 24 abstentions.

4. Divers

Avant de donner la parole dans les divers, M. le Syndic profite de donner quelques informations concernant les dossiers courants :

Apprenti agent d'exploitation : Comme annoncé dans le bulletin communal, le Conseil communal a engagé un apprenti aux services extérieurs, il s'agit de M. Swen Demierre.

Arrêts de bus de Villariaz : Les travaux n'avancent pas car nous avons dû changer de géomètre. En effet, YC-Géomatique n'avait plus les compétences nécessaires pour terminer le projet. Le dossier a donc été transféré au bureau Geosud.

Chemin piétonnier des Eperleires : L'enquête préalable est en cours.

Point sur l'éolien : Au mois d'octobre, une demande de reconsidération du Plan Directeur Cantonal a été adressée au Conseil d'Etat. En décembre, le Conseil d'Etat a refusé d'entrer en matière. Au mois de janvier, nous avons fait recours au Tribunal fédéral pour le droit d'être entendu. Au mois de mars, la Commune a fait une demande de reconsidération du volet éolien dans le cadre de la mise en

consultation du Plan Directeur Cantonal. Toutes les informations sont sur le site internet de la Commune.

Halle de sport : À la suite du refus du précédent projet des Lucioles, le Conseil communal est en train de réunir les informations de base nécessaires à l'étude d'un nouveau projet.

La parole est donnée à l'assemblée :

- M. Jean-Marc Moënnat a une question au Syndic et député concernant la mobilité générale. En Gruyère on constate un puissant dynamisme, par exemple avec la création d'une ligne ferroviaire jusqu'à Broc. Un projet de viaduc est en cours entre Villaraboud et Romont pour gagner 2 minutes à l'horaire du RER. Les TPF font remonter des wagons CFF entre deux trains et on parle peut-être d'un second horaire, soit une augmentation des arrêts aux passages à niveau. Pour la ligne de chemin de fer à Broc, des expropriations ont été nécessaires. A Vuisternens, il ne se passe rien, aucun développement, aucune vision d'avenir. Il demande au Syndic si selon lui, il estime que la situation est bonne.
M le Syndic répond qu'au niveau de la Commune, on ne nous demande rien. Pour le viaduc de Villaraboud, les informations sont distillées au compte-goutte. Au sujet de la gare de Vuisternens, le sujet est régulièrement sur la table du Conseil communal qui a la volonté de remettre la gare en activité. Le souhait a été reporté au niveau du PDRég. Il est conscient que la situation n'est pas vivable mais également sur tout l'axe de Romont-Bulle. La route de contournement de Romont ne sera pas une solution pour Vuisternens. La réhabilitation de la gare est un vœu du Conseil communal. La Commune de Vuisternens est citée comme porte d'entrée et de sortie vers la Gruyère. Le Conseil communal fait son maximum mais il n'a pas d'arme. Il y a peut-être une possibilité au niveau de la députation mais M. le Syndic n'a pas encore assez d'expérience pour y répondre.
M. Jean-Marc Moënnat répond que ce n'est pas la réouverture de la gare qu'il faut, elle a été fermée et ne sera jamais rouverte. Un projet du Canton d'enterrer la ligne est tombé à l'eau. Le but est une liaison rapide entre Bulle et Romont. Le problème est la circulation. Il dit qu'il faut faire opposition à la création du viaduc et demander en compensation deux passages sous-voix pour le train à Vuisternens. La problématique est la même pour la route de Villaraboud, la situation est catastrophique. Dans la Glâne, personne ne bouge.
M. le Syndic explique que la problématique est discutée régulièrement. Un projet était prévu mais après s'être heurté à certains propriétaires, le projet n'a pas abouti. Le Conseil communal estimait ne pas avoir à exproprier ses citoyens. Toutefois, en raison d'un changement de propriétaires, le sujet pourra être repris et de nouvelles rencontres pourront être organisées. La question d'un comptage des camions a été discutée en conseil mais la problématique semble également relever des machines agricoles. Cette route reste intercommunale. Le Conseil communal est conscient que la question est régulièrement reprise en assemblée bien que le problème existe depuis de nombreuses années.
M. René-Pierre Macheret rebondit en expliquant qu'à Rue, les poids lourds ont été interdits à cause des vibrations qui provoquent des fissures aux bâtiments.
M. le Syndic explique qu'un projet d'une zone à 30km/h a été discuté tout comme une déviation mais rien n'a abouti. Le dossier sera repris.
M. Christophe Gay rebondit par rapport à la ligne ferroviaire et demande que la problématique soit remontée aux Ambulances et Pompiers car les véhicules de secours seront également bloqués derrière les barrières.
- M. René-Pierre Macheret a une remarque au niveau du terrain de foot car il y a beaucoup crottes de chiens. Il demande s'il y aurait une possibilité de mise à ban ou de clôturer l'endroit.
M. le Syndic répond que le Conseil communal prend connaissance de cette problématique ce soir et mettra en place des éléments nécessaires à la résolution du problème.

- M. Jérôme Bifrare a un souhait/demande sur la problématique des chiens dans le secteur du Chaney direction Mouna. Il y a beaucoup de promeneurs dans le secteur et également externes à la Commune alors il demande si un robidog pouvait être installé à Mouna vers le banc à l'entrée de la forêt. M. le Syndic répond que le nécessaire sera fait.

M. le Syndic relève que toute problématique peut être annoncée à l'administration en tout temps.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie les citoyens pour leur participation et leur intérêt porté aux affaires communales. Il remercie également le personnel communal pour l'organisation et ses collègues du Conseil communal. Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Le Conseil communal leur adresse ses meilleures salutations et un bon retour.

L'assemblée est levée à 21h32.

La secrétaire V. Menoud

Le syndic J. Dumas